

Article 1er du règlement UE n°165/2014 sur les tachygraphes dans les transports routiers

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

Notre analyse

Ce règlement s'adresse aux Etats membres et fixe les obligations et les prescriptions applicables à la construction, à l'installation, à l'utilisation, aux essais et au contrôle des tachygraphes.

Néanmoins, l'article R3313-9 du Code des transports précise que les chronotachygraphes doivent respecter toutes les dispositions techniques prévues au règlement (UE) n° 165/2014. Autrement dit ce règlement doit être respecté par les entreprises concernées.

Pour information, le tachygraphe est un dispositif destiné à être installé à bord de véhicules routiers pour indiquer, enregistrer, imprimer, stocker et fournir d'une manière automatique ou semi-automatique des données sur la marche de ces véhicules, leur vitesse, ainsi que des données sur certaines périodes d'activité de leurs conducteurs.

Article 1er du règlement UE n°165/2014 sur les tachygraphes dans les transports routiers

1. Le présent règlement fixe les obligations et les prescriptions applicables à la construction, à l'installation, à l'utilisation, aux essais et au contrôle des tachygraphes utilisés dans le domaine des transports routiers afin de vérifier le respect du règlement (CE) no 561/2006, des règlements (CE) no 1071/2009 (1), (CE) no 1072/2009 (2), (CE) no 1073/2009 (3) du Parlement européen et du Conseil, et de la directive 2002/15/CE du Parlement européen et du Conseil (4), des directives 92/6/CEE (5) et 92/106/CEE (6) du Conseil et, en ce qui concerne le détachement de travailleurs dans le domaine du transport routier, des directives 96/71/CE (1), 2014/67/UE (2) et (UE) 2020/1057 (3) du Parlement européen et du Conseil.

Les tachygraphes doivent répondre, en ce qui concerne leurs conditions de construction, d'installation, d'utilisation et d'essai, aux prescriptions du présent règlement.

2. Le présent règlement définit les conditions et les prescriptions conformément auxquelles les informations et les données, autres que les données à caractère personnel, enregistrées, traitées et stockées par les tachygraphes peuvent être utilisées à des fins autres que la vérification du respect des actes visés au paragraphe 1.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Tachygraphe numérique et nouveau tachygraphe intelligent (2019), Informations générales du ministère de l'écologie

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Tous les véhicules de plus de 3,5 t doivent-ils être équipés de chronotachygraphe, y compris les véhicules non attribués au transport de marchandises (balayeuse, nacelle élévatrice de personnes) ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Une entreprise souhaite faire passer un de ses chauffeurs d'un poids lourd à un véhicule plateau 3,5 tonnes. Un chronotachygraphe est utilisé pour le poids lourd. Le véhicule plateau doit-il également en être équipé ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)